

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

**VILLE DE BRIARE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, les vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur GIRAULT Dominique ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric, Madame LECLERC Sylvie.

**Absents excusés :**

Madame SIGNORET Edwige  
Madame GABRIEL Mélanie  
Madame GUILLOT Jacqueline  
Madame GUINAND Alexandra  
Madame LAVARENNE Monique  
Monsieur MOURAUX Michel  
Monsieur COQUILLET Jean-François  
Madame ACIMOVIC Cennet

**Procuration a été donnée à :**

Madame SIGNORET Edwige donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François  
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline  
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Monsieur CHARMETANT Alain  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame VICHERAT Valérie  
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Madame MARISSAL Bénédicte  
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique  
Monsieur COQUILLET Jean-François donne procuration à Monsieur BANSE Hervé  
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame VICHERAT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

## **Délibération N° 2023-025 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET VILLE**

Sur proposition de Madame l'Adjointe chargée des Finances,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612.1 à L1612.20 et L 2311.1 à L 2343.2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2023,

**Considérant** le projet de budget pour l'exercice 2023,

Il est proposé au Conseil d'approuver :

Le Budget 2023 dont l'équilibre s'établit aux sommes ci-après :

	<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Section D'investissement</i>
Budget Principal	8 777 561.51 €	2 924 983.94 €

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 9 voix contre (M. LE DEM Philippe ; Mme BOURGOIN Evelyne, M. GAGNEPAIN Patrice ; Mme KHEDDAR Haïate ; M. FAISY Fabien ; M. de COURCEL Dominique ; Mme ACIMOVIC Cennet ; M. GARDINIER Frédéric, Mme LECLERC Sylvie).

**Approuve** le budget primitif 2023 de la ville tel que proposé.

Le 27 mars 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET